

COMPTE RENDU

Réunion du 25 août 2020

Résidents de l'avenue d'Artois : poste de secours

Quelques résidents de l'avenue d'Artois ont transmis des courriers arrivés en mairie le 22 juillet 2020 pour faire part de leur mécontentement au regard de l'implantation prévisionnelle du poste de secours dans l'axe de la rue.

Dans un contexte de crise sanitaire, une réunion avec les seules personnes concernées, les élus et techniciens de la commune a donc été organisée afin d'échanger à ce sujet.

Début de la réunion 10h

Mme le maire a expliqué plusieurs points concernant le projet de requalification du Front de Mer. Ce projet relève d'une compétence communautaire (CA2BM) dans le cadre de la défense contre la mer. La CA2BM et la municipalité ont signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Les travaux de consolidation du perré sont financés par la CA2BM, la requalification de la digue promenade par la ville de Merlimont.

Le choix de l'implantation du poste de secours a été effectué dans l'optique de réaliser le moins de nuisances possibles.

Serge Debruxelles, directeur des services techniques, a ensuite présenté le futur poste de secours qui comprendra :

- Poste de surveillance, infirmerie, vestiaires, douches pour les nageurs sauveteurs
- Les réseaux pour les liaisons informatiques, radio et téléphoniques
- Un bloc sanitaire public
- Dimensions : 2.60 m de haut, sur 5m de large et 12m de long = 60m²

Ce poste de secours doit être positionné de la façon la plus centrale possible par rapport à la zone de bain. C'est un bâtiment recevant du public, il est donc soumis aux normes d'accessibilité.



Questions du public :

Pourquoi faut-il un nouveau poste de secours ? ne serait-il pas mieux de le laisser à son emplacement actuel en rénovant le bâtiment ?

Actuellement nous devons faire des travaux après chaque hiver pour remettre en état le poste de secours. La proposition d'implantation d'un poste de secours en contrebas de la digue a été refusée par les services de l'Etat puisqu'il s'agit de reconstruction d'un ouvrage de défense contre la mer dont la pérennité doit être assurée pour 50 ans.

Quels sont les horaires d'ouverture ?

Les horaires actuellement proposés sont :

- *De pâques au 15 septembre : les samedis, dimanches et jours fériés / 12h à 18h*
- *Tous les jours en juillet et août / 11h à 19h*

Pourquoi l'emplacement face aux garages comme cela avait été évoqué dès le début du projet n'a pas été retenu ?

Il était devant des trois maisons merlimontoises des années 1930 à préserver. Les propriétaires nous ont sollicités pour trouver une autre solution.

Puisque cela ne gêne que 3 personnes, contre une vingtaine actuellement, pourquoi ne pas le remettre à son ancienne place pour gêner le moins de monde possible ?

Les élus vont étudier la question avec l'architecte. Le choix n'est pas définitif et les dossiers réglementaires concernant ce sujet ne sont pas encore déposés.

Où en est le projet ?

Pour débiter les travaux, la CA2BM doit obtenir entre 50% et 60% de subventions. Les techniciens y travaillent activement pour pouvoir débiter en 2021.

Peut-on voir une maquette ?

Elle n'est pas prévue dans le financement des études, mais une vidéo a été présentée lors de la dernière réunion publique en septembre 2019 avec l'architecte et la CA2BM.

Nous mettons à votre disposition en mairie le dessin sur plans.

Comment peut-on être informé sur l'avancement du projet ?

En réalisant une demande auprès de Mme De Paoli : communication-merlimont@orange.fr

En sollicitant un RDV physique ou téléphonique auprès de Mme le Maire ou des élus.

Le public n'ayant plus de question, Mme Le Maire a clôturé la réunion en remerciant les personnes présentes pour leur démarche respectueuse, honnête et courtoise.

Fin de la réunion : 11h15